

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le neuf octobre à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents : Mesdames COSTA, GIROD, HOTTE, LEGAUT, MARTHOUD.
Messieurs GARCIA, PERRAUD, TASSAN-ZANIN, VERRON.

Excusés : Messieurs BERTRAND et CROZY

Secrétaire de séance : Monsieur PERRAUD

DELIBERATIONS

I. Convention de mise à disposition de données personnelles entre la Communauté de Communes de Yenne et la Commune de saint Jean de Chevelu utilisant le portail citoyen fourni par le prestataire Berger-Levrault.

Le Maire rappelle que la Commune a souhaité permettre aux familles de gérer les inscriptions à la cantine scolaire via le portail citoyen de la Communauté de Communes de Yenne.

La Communauté de Communes de Yenne est seule responsable des données personnelles présentes sur ce logiciel.

Dans le cadre du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données), il est nécessaire d'établir une convention entre la commune de Saint Jean de Chevelu et la Communauté de Communes de Yenne concernant cette mise à disposition de données personnelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la Communauté de Communes de Yenne pour la mise à disposition de données.

II. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré :

- **VALIDE à l'unanimité** le rapport annuel 2018 du service d'assainissement collectif, conformément à l'arrêté et au décret 2007-675 du 02/05/2007 et à la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

III. Suppressions suivis de créations de postes.

Madame GIROD, Maire adjoint en charge du personnel, informe le Conseil Municipal, que l'organisation de la rentrée scolaire à nécessité des réajustements de postes, liés à l'installation de nouveaux personnels :

- Le poste d'adjoint technique territorial de 28.01h doit être réajusté à 30.70h
- Le poste d'ATSEM de 31.11h doit être réajusté à 33.39h.

Du fait que ces réajustements ne dépassent pas 10% du temps initial, ces décisions ne sont pas soumises à la saisine du comité technique du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 28.01h et de créer un poste d'adjoint technique territorial de 30.70h.
 - De supprimer un poste d'ATSEM de 31.11h et de créer un poste d'ATSEM de 33.39h.
- Ces changements s'effectueront à compter du 01/10/2019.

IV. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, résultant de la démission d'un adjoint technique stagiaire en poste depuis le 19/08/2019 ; et de la nécessité de le remplacer dans l'intérêt du service.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 21 octobre 2019 au 21 janvier 2020 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 34h annualisées.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

V. Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Yenne

Monsieur le Maire rappelle le projet de fermeture de la Trésorerie de Yenne, sans concertation préalable avec les collectivités locales concernées.

Le transfert envisagé sur Aix les Bains sera directement préjudiciable ET pour les 13 communes et la communauté de communes, ET surtout pour la population de nos territoires, qui ne cesse d'augmenter et dont l'accès aux services publics constitue un droit fondamental. Cette fermeture, malgré le dispositif de substitution annoncé, amplifiera les difficultés de communication avec ce service public dont l'importance est primordiale.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- S'oppose au projet de fermeture de la Trésorerie de YENNE ;
- Demande le MAINTIEN de la Trésorerie à YENNE ;
- Exprime son soutien à l'ensemble du personnel de cette Trésorerie ;

QUESTIONS DIVERSES

A. Création d'un poste administratif à temps partiel

Il devient nécessaire de renforcer le secrétariat tant dans sa charge journalière de travail que pour préparer son départ à la retraite qui interviendra d'ici 2 ans.

Le Conseil municipal approuve le projet d'embauche d'un adjoint administratif à raison d'environ 18 heures par semaine à partir du mois de janvier 2020.

B. Sécurisation de la RD 1504 aux 2 entrées du Centre Bourg

Les aménagements à l'entrée coté Yenne sont insuffisants et d'autres réserves subsistent sur l'autre entrée (La Servagette) : il est décidé de se renseigner sur le coût d'acquisition de deux balises triangulaires avec clignotements, qui pourraient dissuader les chauffards...en attendant d'éventuels aménagements à plus long terme : ralentisseurs, feux rouges « intelligents », etc...

C. Point sur l'éclairage public

L'ensemble de l'installation a fait l'objet d'une réception des travaux en mairie le lundi 30 septembre dernier, en présence d'autres élus, invités pour l'occasion.

D. Point sur l'adressage et la numérotation des rues

Le matériel est en cours de livraison. Chaque habitant recevra notification de son adresse et une plaque numérotée qui devra être installée à un endroit visible de la voie publique.

E. Point sur le personnel

- a. Le jeune apprenti donne totale satisfaction à notre agent technique et son contrat devrait se dérouler sans encombre pendant un an, malgré les incertitudes qui subsistent sur la prise en charge des frais de formation et sur les aides que nous avons demandées, du fait de son statut de jeune handicapé.
- b. Les personnels embauchés sur l'école sont en cours d'organisation avec d'excellents « retours » depuis la rentrée de septembre.

F. Questions diverses

- a. Décision d'achat de vaisselle complémentaire (verres) pour la salle des fêtes.
- b. Information du Maire concernant les troubles de voisinages et les interventions successives suite aux plaintes de riverains (abolements de chiens etc...)
- c. Relance devenue nécessaire auprès de l'entreprise responsable de la non finition du revêtement goudron à la sortie du parking de la mairie-salle des fêtes.
- d. Information du Conseil sur les manifestations récentes : pot de départ de Monique Fourdrignier, inauguration de la crèche des 4 chemins, point à la communauté de commune de la situation du camping et bilan de la dernière saison etc....

La séance est levée à 22h50

Prochains conseils : les mercredi 13 novembre et vendredi 20 décembre, toujours à 20h30

